

# RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 10<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE VHC de LODÈVE

### 1 et 2 octobre 2022

V2-30.06.2022

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes et aux règlements sportifs de la FFSA.

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

Cette course de côte est organisée en conformité avec les mesures qui seront en vigueur à la date de la course de côte concernant l'épidémie de Covid 19.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie ALMERAS domicilié 3 impasse des micocouliers, 34680 Saint Georges d'Orques, téléphone 06 17 67 15 40, organise les 1 et 2 octobre 2022 avec le concours de la ville de LODÈVE et l'association la TRESCOULE une compétition automobile nationale de véhicule historique de compétition dénommée :

### « 10<sup>ème</sup> Course de Côte VHC de LODÈVE »

Cette compétition compte pour :

Le Championnat de France de la montagne VHC 2022  
Le Championnat de France de la montagne indice de performance 2022  
Le Championnat de la ligue Occitanie Méditerranée 2022  
Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2022

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro : CC10 / 2022 en date du : 16 juin 2022.

Et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro: 468 en date du: 30 juin 2022.

#### Organisateur technique

ASA MONTPELLIER MÉDITERRANÉE, Allée des Loisirs, 34250 PALAVAS-LES-FLOTS, Tél : 06 17 55 16 47

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Christophe LEROY	n°5492/0724
Commissaires Sportifs	M. Claude MARY	n°1622/0805
Commissaires Sportifs	M. Dominique DUPONT	n°256694/0811
Directeur de Course	M. Jean-Claude HECTOR	n°155138/1206
Directeur de Course Adjoint	M. Marc CIER	n°2942/0706
Directeur de Course Adjoint Stagiaire	M. Daniel STRIPOLI	n°174403/0706
Commissaire Technique A Responsable	M. André OLIVIER	n°1119/1609
Commissaire Technique B adjoint	M. Jean-Pierre ROLLAND	n°2694/0805
Commissaire Technique B adjoint	M. Michel MOLINES	n°9502/0801
Commissaire Technique B adjoint	M. Sébastien BOUSQUET	n°243494/0809
Médecin responsable	Dr. Abdel BENAZZOZ	n°332946/1614
Chargé de la mise en place des moyens	M. Didier CHAUNEAU	n°146022/0811
Chargés des relations avec les concurrents Responsable(CS)	M. Alain BASTID	n°155491/0808
Chargés des relations avec les concurrents(CS)	M. Jean-Claude CHRISTOL	n°15590/0811
Chargé de presse	Mme. Alexia MOULS	n°180588/0811
Chargé des Commissaires de route	M. Ronald BOURMANNE	n°256021/0811
Chronométrateur A ou B	Recherche en cours	
Chronométrateur responsable matériel chronométrage Chr. C	Mme. Sophie LIMOUZY	n°243147/0811
Chronométrateur Chr. C	M. Marcel PUEL	n°147627/0805
Observateur Délégué par la FFSA	M. Bernard COUSIN	n°6379/0318

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Judi 22 septembre 2022 à minuit
Publication de la liste des engagés	Lundi 26 septembre 2022
Vérifications administratives	Vendredi 30 septembre 2022 de 15h30 à 19h00 Samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 11h00
Vérifications techniques	Vendredi 30 septembre 2022 de 16h00 à 19h30 Samedi 1 octobre 2022 de 8h00 à 11h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : samedi 1 octobre 2022 à 12h00  
Briefing des commissaires à l'espace Lutéva samedi 1 octobre 2022 à 10h30  
La conférence aux pilotes (briefing oral) se tiendra à l'espace Lutéva à 10h45  
Essais non chronométrés facultatifs (1montée) Samedi 1 octobre 2022 de 13h00 à 14h30  
Dimanche 2 octobre 2022 de 8h00 à 9h30  
Essais chronométrés (2montées) Samedi 1 octobre 2022 de 14h30 à 18h30  
Briefing des pilotes écrit remis pendant les vérifications : Vendredi 30 et samedi 1 octobre 2022

Affichage de la liste des Concurrents autorisés à prendre part à la course: samedi 1 octobre 2022 à 19h30

#### Course:

- 1<sup>ère</sup> montée le dimanche 2 octobre 2022 à partir de 10h00
- 2<sup>ème</sup> montée le dimanche 2 octobre 2022 à partir de 13h00
- 3<sup>ème</sup> montée le dimanche 2 octobre 2022 à la suite de la deuxième montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires: 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium le dimanche 2 octobre 2022. Allée de la Résistance à Lodève, 30 min après l'affichage des résultats officiels définitifs.  
Remise des prix le dimanche 2 octobre 2022. Allée de la Résistance à Lodève, 30 min après l'affichage des résultats officiels définitifs.

### **1.3P. VÉRIFICATIONS**

Les concurrents recevront par mail une convocation individuelle pour se présenter aux vérifications.

Vérifications administratives: Salle de Réception Allée de la Résistance à Lodève: Vendredi 30 septembre 2022 de 15h30 à 19h00  
Samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 11h00  
Vérifications techniques : Allée de la Résistance à Lodève. Vendredi 30 septembre 2022 de 16h00 à 19h30  
Samedi 1 octobre 2022 de 8h00 à 11h15

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage:  
CLAPIERS CITROEN à Lodève  
Taux horaire de la main-d'œuvre: 73,20€ TTC.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa et du certificat médical.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passe port technique (pour les concurrents Français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit samedi 1 octobre 2022 à 11h15.  
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 1 octobre 2022 et qui débutera à 11h00.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : « voir en bas de l'article 3.1P ».

Les Concurrents titulaires d'une licence régionale peuvent participer à la compétition en souscrivant un Titre de Participation National Montagne (TPNM) au tarif de 66 €.

Les droits d'engagement sont fixés à 440€ réduits à 220€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et réduits à 180€ pour les pilotes engagés à la saison au CFM CHALLENGE VHC et pour les licenciés de l'ASA.

Pour la parade, les frais de participation sont fixés à : 70€ pour 1 journée et à 100€ pour les 2 jours (samedi et dimanche).

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de l'épreuve, le nombre d'engagements y compris les VHC, enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.  
Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

ASA Montpellier Méditerranée, Allée des Loisirs, 34250 Palavas les Flots Tél: 06 17 55 16 47 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi) ou par virements.

° Par virement :  
Libellé : nom du concurrent avec mention ASS SPORTIVE AUTO  
IBAN : FR76 1350 6100 0060 6031 9400 085 / BIC : AGRIFRPP835  
Renvoyez la présente demande par courriel à asa-montpellier@club-internet.fr ou courrier à l'adresse administrative de l'ASA.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150, sont compris dans ce nombre les voitures Modernes.  
Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaire d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conforme aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir «condition d'admission des voitures»).

Sont admises dans un groupe séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.  
Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard des Courses de Côte.

### 4.4P. DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code Sportif international et tableau de sécurité FFSA.

### 4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

**Se reporter au tableau des équipements de sécurité.**

## ARTICLE 5P. PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte.  
Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisateur seront communiquées par un additif.

## ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

### 7.2P. CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing écrit) sera remis à la Salle de Réception de la Mairie, Allée de la Résistance à Lodève. Lors des vérifications administrative le vendredi 30 septembre 2022 de 15h30 à 19h00 et le samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 11h00. Un contrôle par émargement sera effectué.

La conférence aux pilotes (briefing oral) se tiendra à l'espace Lutéva à 10h45

La présence de tous les Pilotes et des Commissaires chef de poste est obligatoire.

### 7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : samedi 1 octobre 2022 à 19h30

Voir emplacement des panneaux d'affichage sur le règlement de la course de support.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

### *Pour les essais chronométrés*

CFM VHC : Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des numéros.

Les classements des essais s'effectueront sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

1<sup>er</sup> montée d'essais samedi 1 octobre à 13h00

### *Pour la course*

La compétition se disputera en 3 montées

- 1<sup>ère</sup> montée dimanche 2 octobre 2022 à partir de 10h00 avant les véhicules moderne.
- 2<sup>ème</sup> montée dimanche 2 octobre 2022 à 13h00, avant les véhicules moderne.
- 3<sup>ème</sup> montée à la suite de la deuxième montée, avant les véhicules moderne.

Le classement s'effectuera sur le cumul des deux meilleurs temps réalisé lors d'une montée, CFM VHC.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins deux montées minimum de course CFM VHC.

**Il ne sera pas établi de classement général.** La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire Technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

**Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (série A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au Classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement série A et série B séparé,
- un classement à l'indice de Performance,
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classique de compétition,

**Les voitures Classique de compétition ne figureront jamais dans aucun classements (séries, groupes, classes).**

## ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement Championnat de France de la Montagne VHC

### **8.1. P. REMISE DES PRIX**

Conforme à la réglementation «Championnat de France Montagne VHC» 2022.

Elle aura lieu dimanche 3 octobre 2022, Allée de la Résistance à Lodève, 30 min après l'affichage des résultats officiels définitifs.

La remise des prix aura lieu avant l'épreuve de support.